



Fraction de Commune
L'Orient

Le Conseil Exécutif du Village de L'Orient

À

**L'Assemblée Générale du 31 mars 2025
Des Citoyens de la Fraction de Commune du Village de L'Orient.**

Préavis N° 01/2025

**Création d'un parking de 6 places pour voitures
à La ferme du Tilleul, Rue Centrale 36, à L'Orient.**



Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Exécutif du Village de L'Orient dépose le Préavis suivant, concernant la création d'un parking de 6 places pour voitures à la Ferme du Tilleul – Rue Centrale 36.

Introduction

Le bâtiment de la ferme du Tilleul, sis au 36 de la Rue Centrale est bordé d'une place goudronnée, surélevée par rapport à la route principale. Actuellement, elle sert de voie d'accès au bâtiment et permet le stationnement de 10 véhicules pour les locataires de ce dernier.

Des travaux de réaménagement des infrastructures routières de la Rue Centrale ont été entrepris depuis plusieurs années par la Commune du Chenit et sont réalisés par tronçon. Cette année c'est celui compris entre les no 14 et 46 de ladite rue qui vont être mis en œuvre.

Ces travaux vont occasionner la suppression du trottoir sis en contrebas de la place de parc de la ferme. Il sera remplacé par une bande longitudinale pour piétons (OSR 6.19) tracée en bordure de ladite place, côté route. Pour se faire, la commune a acheté au prix de CHF 100.00 le m², 221 m² de notre parcelle villageoise 1018. Cela va obligatoirement engendrer la disparition des places de stationnement nous obligeant à en créer de nouvelles. Toutefois, leur nombre sera réduit de 10 à 6.

Le projet d'implantation des nouvelles places de stationnement tient compte de l'espace nécessaire à notre fermier pour manœuvrer en toute sécurité avec ses véhicules et machines agricoles.

Travaux prévus

En novembre 2024, il a été demandé un premier projet pour 6 places de stationnement pouvant, le cas échéant, bénéficier d'une couverture. Après étude approfondie, il n'a pas été retenu pour les raisons suivantes :

- sa réalisation était trop onéreuse pour les finances du village. Le montant du devis s'élevait CHF 112'000.00 pour un parking non couvert ;
- l'éventuelle couverture des places revenait à CHF 101'000.00 ;
- la surface nécessaire au projet diminuait d'environ 50%, celle de verdure sise sur l'emplacement de réalisation prévu ;
- de gros travaux de terrassement étaient nécessaires.

Un deuxième projet, pour 6 places de parc non couvertes, a été demandé à deux bureaux d'études de La Vallée de Joux. Après discussion avec ces derniers et le fermier, nous pouvons vous proposer une solution convenant tant au Conseil Exécutif qu'à l'intéressé. Les places seront construites perpendiculairement à la route, dans la partie jardin, coté vent du bâtiment. Le projet prévoit des places de parc plus longues que la normale (environ 10 mètres au lieu de 5 mètres), afin de permettre à deux véhicules d'être stationnés l'un derrière l'autre. La préparation d'emplacements à la pose éventuelle de bornes de recharge pour véhicules électriques a été prise en compte. Par sécurité, une borne hydrante (1) sera déplacée. La nécessité d'abattage d'un ou deux arbres (2) sera décidée sur place, en fonction de la position exacte des places de parc (voir photo ci-dessous). Si dans l'étude le mur de droite (3) reste, pour la même raison que ci-dessus, son éventuelle démolition sera décidée sur place au début des travaux.

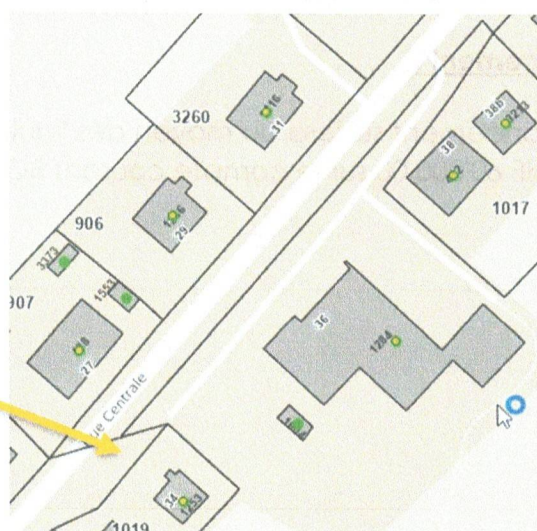
Image 1 : emplacement du parking :



Image 2 : objets déplacés ou supprimés



Image 3 : chemin d'accès devant Rue Centrale 34. Ce chemin sera élargi aux frais de la Commune dont le terrain lui appartient.



Coûts du projet :

Les coûts se répartissent de la manière suivante :

A	Parking	CHF	35'000.00
B	Prestations ingénieur	CHF	5'900.00
C	Prestations géomètre	CHF	1'700.00
D	Divers et imprévus env. 10%	CHF	4'578.55
E	TVA 8.1%	CHF	3'821.45
	Total devis Bureau études Thorens	CHF	51'000.00
	Divers : - Déplacement hydrante - Rallongement places de parcs de 5 m à 10 m	CHF	9'000.00
	TOTAL DU PROJET TTC	CHF	60'000.00

Le Conseil Exécutif a transmis les devis à la municipalité et à son bureau technique en sollicitant un rendez-vous pour coordonner nos travaux avec ceux de la commune. Le but de cette séance est d'obtenir une aide technique et financière. A ce jour, le Conseil Exécutif n'a pas eu de retour sur sa démarche et ignore le montant d'une éventuelle subvention qui nous serait accordée.

En cas d'acceptation par la commune, la somme qui nous serait attribuée viendrait en diminution du coût global de ce projet.

Financement :

Le financement se fera au moyen des liquidités courantes par prélèvement de la somme de CHF 60'000.00 sur le compte courant BCV T0752.02.80.

Conclusion

En conséquence, nous demandons au Conseil Général de délibérer et de se prononcer sur la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE LA FRACTION DE COMMUNE DE L'ORIENT

Vu le préavis N° 1/2025,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour,

1. Autorise le Conseil Exécutif à réaliser la création d'un parking de 6 places à la Ferme du Tilleul – Rue Centrale 36, à hauteur de CHF 60'000.

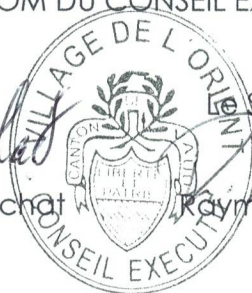
AU NOM DU CONSEIL EXECUTIF

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-Maurice Rochat

Raymond Lavanchy



Responsable du préavis : Raphaël Niffenegger, Conseiller responsable de l'immeuble La Ferme du Tilleul, Rue 36 - 1341 L'Orient.

